



LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL. N°368 Janvier 2020

2019, 2020, ...

LE RASSEMBLEMENT, C'EST NOTRE FORCE



SOMMAIRE

EDITORIAL

P.2 *CONDROZ-FAMENNE-ARDENNES*
– **DECOUVERTE DU MUSEE
DU CAPITALISME**
Pour débattre et comprendre
ensemble

P.3 *NAMUR* – **PARCOURS D'UN
COMBATTANT**
Se domicilier...

P.4/5 *FEDERATION* - **20/25 ANS DE
LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE**

P.6 *FEDERATION* – **NOS DROITS**
Locataire et bailleur

P.7 *NAMUR* - **HORS CADRE** : Marche !

P.8 *FEDERATION* - **CA SE PASSE.**
Ici et là ça bouge !

OU QUAND FRAGILE RIME AVEC SOLIDE.

Nous vous parlons dans ce journal, des 25 ans du Rapport Général sur la Pauvreté et des 20 ans d'existence du Service de lutte contre la pauvreté. LST, avec d'autres associations militantes, ont été et sont toujours des membres actifs de ces deux démarches. On y constate l'inquiétante réalité d'une pauvreté qui ne diminue pas, d'une précarité qui augmente, d'une sécurité sociale fragilisée...

On y relève aussi la force de notre parole, qui s'est construite au fil du temps, de nos rencontres, de nos partages, de nos solidarités, entre nous et avec d'autres. Cette parole qui change le regard sur les pauvres, qui crée des ponts, des passerelles, - par exemple avec les services d'aide à la jeunesse- et ainsi change des choses.

Même si nous savons ces avancées fragiles... « Parcours d'un combattant », témoigne un autre article.... Fragilité de nos revenus, fragilité de notre santé, fragilité de notre parole face à celle des puissants ... (Tiens, il y a aussi un article sur la visite du Musée du Capitalisme...)

C'est cette fragilité qui nous pousse à nous rassembler et qui fait finalement notre force, notre solidité...

En cette période propice aux vœux, souhaitons-nous des années encore de rassemblements.

Ami lecteur, ce numéro de janvier nous invite aussi à renouveler notre abonnement annuel à notre journal-lien... un outil de nos rassemblements.

Une belle année à nous toutes et tous.

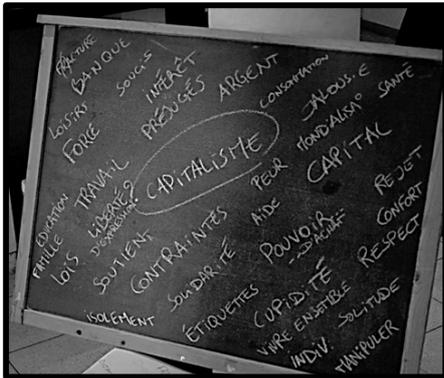
Jacques Fourneau.

Que celui ou celle qui sait lire, lise et PARTAGE ce JOURNAL
avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à LIRE.

CONDROZ-FAMENNE-ARDENNES

A LA DECOUVERTE DU MUSÉE DU CAPITALISME

POUR DEBATTRE ET COMPRENDRE ENSEMBLE



Production d'un atelier du festival « On n'est pas tout seul »

POURQUOI CE MUSEE ?

Il y a quelques années, un groupe de jeunes adultes ont décidé de créer un musée innovant et interactif sur le système économique et culturel dans lequel nous vivons.

Leur objectif était et est toujours aujourd'hui de permettre aux visiteurs de mieux comprendre ce qu'est le capitalisme. Et surtout de faire de ce musée, un lieu d'échange et de débat sur les origines, les espoirs et les limites de ce modèle qui conditionne nos modes vie et nos conditions de vie.

L'enjeu est également de réfléchir aux alternatives à ce système, en se questionnant sur quelle autre organisation du monde nous voulons construire ensemble.

A ROCHEFORT

Ce musée est itinérant. Il a déjà voyagé dans de nombreuses villes et communes de Wallonie, de Bruxelles et de Flandre.

Un partenariat composé de nombreuses associations, dont LST Condroz-Famenne-Ardenne, s'est constitué pour accueillir ce musée sur la région de Rochefort pendant un mois et demi.

Plusieurs militants et militantes de la région ont participé à l'inauguration du musée. Une belle soirée qui nous a donné l'occasion d'une première découverte du musée mais aussi d'échanger avec des habitants de Rochefort ou des personnes venues de plus loin.

Le 18 novembre, nous avons également participé à une soirée consacrée aux alternatives qui existent sur la région au niveau de l'entraide et de la solidarité. Cela nous a permis de présenter LST et de découvrir d'autres initiatives.

Lors du débat qui a suivi, nous avons pu témoigner de notre expérience et parler des nombreux freins, qui souvent nous empêchent de prendre une part active dans des projets qui veulent construire

Début décembre, des militantes et des militants des différentes régions du mouvement LST ont participé à une visite guidée du musée.

En découvrant le contenu, nous avons échangé nos questions et nos points de vue. C'est sans doute une des meilleures manières d'apprendre et de construire une pensée commune qui nous donne de la force pour continuer à lutter contre ce qui nous opprime.

Nous en sommes sortis renforcés dans notre certitude que la construction d'un autre monde passera nécessairement par une répartition équitable des richesses au niveau de la planète et par l'indispensable solidarité entre les hommes et les peuples.



Visite guidée avec des militant-es des différentes régions du mouvement LST

AVANT, PENDANT ET APRES LE MUSEE...

Dans le cadre du festival « On n'est pas tout seul », nous avons participé à des ateliers de réflexion créative, dont les productions ont été exposées au musée.

En lien avec la venue du musée, nous avons également participé à plusieurs événements culturels (concert d'une chorale engagée, spectacle de théâtre-action, conférences gesticulées...) qui ont contribué à prolonger la réflexion et le débat.

Enfin, une soirée est prévue le 13 janvier 2020 avec tous ceux et celles qui veulent « continuer à inventer la suite de l'histoire » pour construire un monde durable qui ne laisse personne de côté.

Chantal Cornet

Pour en savoir plus sur ce musée : <https://museeducapitalisme.org>



Réalisation d'affiches et photomaton dans le cadre du festival « On n'est pas tout seul », qui ont été exposées au musée du capitalisme

NAMUR

PARCOURS D'UN COMBATTANT

QUI COMBAT ENCORE.

INSALUBRITE

J'ai quitté mon logement pour cause d'insalubrité. J'ai vécu 8 ans dans cet endroit. Il y avait 6 locations, mais en réalité, c'était tellement peu viable qu'il y en avait toujours 3 ou 4 inoccupées, les locataires ne restaient pas longtemps. Et un autre studio servait de garde meubles. C'était vraiment insalubre. Quand le voisin du dessus prenait sa douche, l'eau coulait et je pouvais la prendre en même temps. Même chose pour l'ampoule de la cuisine, tu te retrouvais avec un brushing sur la tête.

ME RELOGER ET VIVRE

J'ai cherché à me reloger, mais ce n'était pas facile, je n'avais que le chômage. En attendant, je dormais à l'abri de nuit, chez une compagne, chez ma mère, chez des amis, dans la rue... J'y suis resté presque 3 ans. J'ai demandé à être radié de la commune pour avoir droit à une adresse de référence au CPAS et ainsi continuer à percevoir mes allocations de chômage et faire changer ma vie. Je voulais m'en sortir, me poser, et vivre. Ne plus être à la rue. Je voulais reprendre ma vie en main. Toujours à la rue, j'ai repris une formation avec le Forem. Parc et jardin. Horticulture. Bucheronnage.

UN CHALET, MON REVE

Et peu de temps après, j'ai pu louer un chalet dans un parc résidentiel (mon rêve), dans lequel il est possible de se domicilier. C'est le calme, l'éloignement des fréquentations que je ne voulais plus voir.

J'emménageais dans mon chalet fin septembre, je continuais la formation où tout se passait bien, et pour ne pas faire tous les trajets, je dormais certains jours chez ma mère ou chez ma compagne.

ET LA FORMATION

Si je rentrais chez moi, dans mon chalet, c'était des courriers impossibles. Pour



arriver à l'heure, le bus était à 6h33 puis premier train à 7h15 pour arriver en retard à la formation après 20 bonnes minutes de marche.

DOMICILIATION

J'ai fait une demande de domiciliation, l'agent de quartier est apparemment venu, sans me laisser de mot. J'étais en formation. J'ai insisté pour être domicilié, j'ai expliqué ma situation, je suis resté chez moi une semaine en maladie et puis j'ai pris des congés pour être présent mais l'agent de quartier n'a pas voulu me domicilier. Plusieurs personnes ont confirmé que j'habitais bien là. Mais la réponse que j'ai reçue, c'est : vous pouvez faire un recours juridique. J'ai donc pris contact avec mon avocat, qui lui a sonné, qui a négocié. Mais rien !

POUR LES DEMARCHES

J'étais mal, j'étais au bout du rouleau. L'assistant social de la formation m'a proposé d'interrompre et de me concentrer sur les démarches. Ça m'emmerdait parce que je voulais quand même avoir ce métier en main. J'ai donc quitté ma formation pour être présent 7 jours sur 7 dans mon logement lorsque l'agent de quartier passerait.

En janvier, sur les conseils de connaissances, j'ai refait une demande

de domiciliation. C'est ce jour-là qu'on m'a repris ma carte d'identité. Périmée, paraît-il.

MA FACON DE RESISTER

Cette demande de domiciliation, je l'ai refaite à 6 reprises. Chaque fois que je me rendais à la maison communale pour avoir des nouvelles : « Suis-je maintenant inscrit à la commune ? Non ? alors, je souhaite faire une demande de domiciliation. » C'était ma façon de résister, d'insister et de montrer ma volonté d'être chez moi. Les difficultés ne se sont pas arrêtées. Je n'ai plus touché mes allocations de chômage. Je suis resté 6 semaines sans rien percevoir. Heureusement, j'avais petit à petit, sou par sou, mis un peu de côté pour la caution, les loyers et les mois difficiles. Et puis, je suis quand même allé au CPAS, où, malgré mon appréhension, j'ai été bien reçu. Je me retrouve avec un RIS, au taux isolé. J'ai une pension alimentaire à payer. Dernièrement, j'ai reçu un courrier : une dette importante pour allocations de chômage reçues indument. Parce que je n'avais pas droit à ces allocations, car pas de domicile enregistré.

ET AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, quand je termine cet article, plus d'un an après, je suis dans mon chalet, que j'occupe depuis plus d'un an. Je viens enfin d'avoir l'accord pour la domiciliation et en main, une carte d'identité ! On avance, on avance...

Un militant

*CE REFUS DE DOMICILIATION,
N'EST-CE PAS UNE CITOYENNETE
DE SECONDE ZONE ?*

CE 11 DÉCEMBRE 2019, LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN BELGIQUE SE RAPPELAIT À NOUS À L'OCCASION D'UN DOUBLE ANNIVERSAIRE. *"Événement 25/20 ans de lutte contre la pauvreté"*



Vingt-cinq ans du premier Rapport Général sur la Pauvreté (RGP), demandé par le Gouvernement fédéral publié en 1994, d'une part, et, les vingt ans du Service de lutte contre la pauvreté, d'autre part.

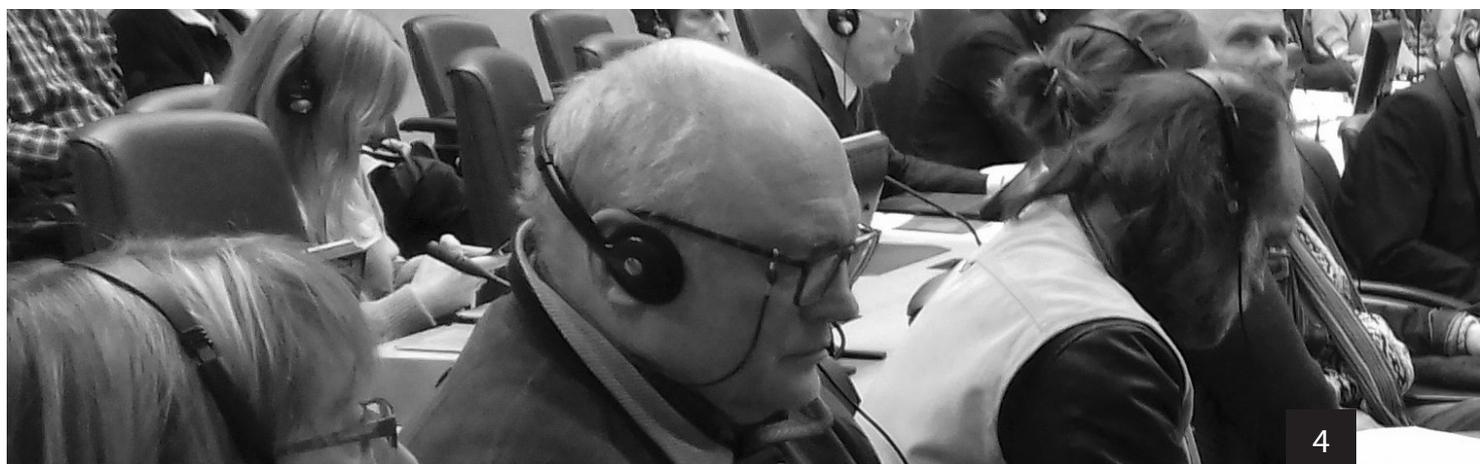
De nombreuses associations, dans lesquelles les plus pauvres se mobilisent, ont contribué à la réalisation du RGP et à son suivi à travers les rapports bisannuels réalisés depuis, en collaboration avec le Service de lutte contre la pauvreté. Cet événement, organisé par la Fondation Roi Baudouin en collaboration avec le Service de lutte contre la pauvreté a rassemblé énormément de monde.

Ce Service est le fruit des implications militantes des associations partenaires du suivi du RGP durant plus de quatre années, afin que la démarche du RGP, reposant sur la participation citoyenne des plus pauvres, puisse continuer de manière structurelle.

« Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale évalue l'effectivité des droits fondamentaux des personnes qui vivent dans des conditions socio-économiques défavorables : droit à un logement décent, droit à l'énergie, droit à la protection de la vie familiale, droit à la protection sociale, droit à la protection de la santé...

Il organise pour ce faire des concertations approfondies entre des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, des CPAS, des interlocuteurs sociaux, des professionnels de divers secteurs, des administrations... Sur la base de ces travaux, il formule des recommandations destinées aux responsables politiques de notre pays, en vue de restaurer les conditions d'exercice des droits fondamentaux. Celles-ci font l'objet de discussions dans tous les Gouvernements et Parlements ainsi que dans des instances consultatives »

Depuis le début du RGP, les associations partenaires garantissent la « méthode de dialogue » avec les personnes les plus pauvres et leurs associations, en vue d'apporter des points de vue généralement ignorés dans les débats de société qui orientent la vie du pays.



ET 25 ANS APRÈS.

Il faut bien constater que les résultats du travail réalisé ne sont pas à la hauteur des attentes légitimes des personnes qui subissent le plus les oppressions et la violence de nos systèmes. Au contraire, c'est une augmentation de l'insécurité d'existence, de la pauvreté et des inégalités, qui s'est exprimée de multiples façons au moment de l'évaluation. Un constat accablant, du point de vue des plus pauvres et de leurs associations militantes, bien sûr, mais aussi dans les analyses scientifiques apportées par des chercheurs de différentes universités.

MALGRÉ CELA, QU'AVONS-NOUS GAGNÉ ?

- En premier lieu, le renforcement de nos espérances pour un monde plus juste qui trouvent des forces dans nos lieux de solidarités et de luttes. Ce rassemblement d'un nombre important de personnes issues de divers univers, et ouvert en priorité aux personnes qui n'ont jamais accès à ce genre de rencontre, dans un respect et une attention toute particulière à une réelle promotion des droits fondamentaux, ouvre des espérances.

- A travers nos lieux de pensée et d'actions collectives nous osons prendre le risque de sortir des lieux de la misère pour dire nos combats pour le respect de l'humanité et de la dignité de tous.

- Un renforcement de la collaboration et du partenariat entre les associations qui portent le combat des plus pauvres. Et, à l'initiative de l'un ou l'autre mouvement, ou de collectifs qui se constituent pour une occasion particulière, de nombreuses actions collectives en recours, pour supprimer des cadres législatifs qui répondent à des politiques, et des pratiques particulièrement agressives.

CE QUE NOUS ESPÉRONS AVOIR RENFORCÉ :

- que la parole des plus pauvres dans les débats citoyens soit reconnue comme indispensable,

- que cela soit rendu possible grâce à des méthodes de participation qui prennent en compte les réalités et conditions de vie de tous.

- que les décisions qui se prennent reposent sur les avis des personnes concernées et sur de réelles analyses d'impact sur les conditions d'existence des familles et des personnes.

- Madame Nathalie Muylle, Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées, qui était présente pour la présentation du Rapport bisannuel, nous a assuré qu'elle mobilisait toutes ses énergies pour rassembler une Conférence interministérielle de l'Intégration sociale. Cette Conférence, créée à la suite du RGP, pour en garantir le suivi au niveau des décisions politique, s'est réunie 12 fois depuis sa création en 1995, mais aucune n'a plus été rassemblée depuis plus de quatre ans, durant toute la dernière législature. Elle a pourtant, pour but, de garantir la cohérence des mesures prises en matière de lutte contre la pauvreté.



PRÉSENTATION 10E RAPPORT BISANNUEL "DURABILITÉ ET PAUVRETÉ"

En matinée, une présentation du dernier rapport bisannuel permet de situer la portée des regards et de la pensée des plus pauvres sur cette thématique d'actualité.

A cette occasion, les associations partageaient leurs points de vue sur la manière dont elles évaluent la «durabilité» dans les évolutions de la pauvreté au regard des constats et recommandations réalisés en 1994 dans le RGP.

Le premier constat que les associations ont apporté est le suivant : "pour nous ce qui est durable c'est la misère". Cela doit changer. Nous présenterons le contenu de ce rapport dans le prochain journal.

<https://www.luttepauvrete.be/presentation-10e-rapport-bisannuel-durabilite-et-pauvrete-11-12-19/>



NOS DROITS

LOCATAIRE ET BAILLEUR

*QUELS SONT LES DEVOIRS ET LES DROITS
DU LOCATAIRE ET DU BAILLEUR ?*

DES INTERETS DIFFERENTS

La relation locative entre un bailleur et un locataire est un fameux enjeu pour les deux parties.

Le locataire trouve ainsi un toit pour lui ou sa famille, et espère y habiter dans des conditions décentes et sereines. Le propriétaire quant à lui trouve ainsi une manière de rentabiliser son patrimoine immobilier, et espère que son bien sera correctement entretenu et ne subira pas de dégradations.

Comme souvent, les deux parties ont des intérêts différents (droit au logement et droit de propriété), mais qui ne sont pas forcément contradictoires. La loi essaie donc d'instaurer un équilibre entre les droits et obligations de chacun.

Les règles en matière d'entretien du logement et de réparations locatives illustrent cette recherche d'équilibre.

Ces règles sont les mêmes règles, qu'il s'agisse d'un logement privé, d'un logement social ou loué par une agence immobilière sociale (AIS).

DU COTE DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire doit mettre à la disposition du locataire un logement en bon état.

Il doit prendre en charge les **grosses réparations** : par exemple renouveler les châssis, remplacer la chaudière, réparer les fuites du toit, lutter contre l'humidité ascensionnelle.

Il doit également prendre en charge les réparations résultant de **l'usure**

normale des lieux : par exemple remplacer le balatum ou le lino après plusieurs années d'utilisation, remplacer les extincteurs périmés.

Il doit également **remplacer et réparer les appareils en panne**, défectueux ou en fin de vie (la chaudière, le boiler par exemple), à la condition que ces problèmes résultent de l'usure normale et pas d'une faute du locataire, et à la condition que le locataire l'ait directement averti en cas de panne.

DU COTE DU LOCATAIRE

Le locataire doit prendre en charge les **petites réparations** locatives ou de **menu entretien** : par exemple remplacer un joint de robinet ou une ampoule, vider les avaloirs, sterfputs et gouttières d'eau de pluie, huiler les charnières de porte, remplacer la pile du détecteur de fumée, nettoyer les mauvaises herbes du trottoir.

Il doit également assurer **l'entretien annuel** normal des appareils (chaudière, boiler) lorsque le contrat de bail met cette obligation à sa charge : détartrer les robinets, déboucher les conduites d'évacuation des eaux, remplacer les joints d'étanchéité, dégivrer régulièrement le frigo ou congélateur, protéger les tuyauteries contre le gel, faire contrôler annuellement les extincteurs.

Il a enfin l'obligation de prévenir le bailleur dès que survient un problème, une panne, une anomalie quelconque dans le bien loué : par exemple en cas de panne électrique ou de dysfonctionnement de la chaudière. A défaut, le locataire



risque d'être responsable en cas d'aggravation des problèmes dont il n'aurait pas informé rapidement le propriétaire.

LES PREUVES A CONSERVER

Généralement, le contrat de bail met à charge du locataire **l'entretien annuel** de la chaudière ou du boiler, et le ramonage de la cheminée. Ces entretiens doivent être réalisés par un professionnel.

Le locataire doit respecter cette obligation, sous peine d'être tenu responsable des pannes ou défauts qui résulteraient de l'absence d'entretien annuel.

Il est essentiel de conserver la preuve de réalisation de ces entretiens (les fiches d'intervention et factures du chauffagiste).

Le locataire a également l'obligation de conclure une **assurance incendie** (à suivre).

Philippe Versailles

LA BIBLIOTHÈQUE DE RUE DE NAMUR

**C'est l'histoire d'un chien.
Un chien qui a vagabondé toute sa vie.
Il est allé partout où ses pattes le menaient.
Il dormait dans les champs ou sous un escalier.
Pour vivre, il a appris des tas de métiers :
Chanter sur les places et les marchés, cuisiner
peindre avec sa queue.....**

En marchant, il chantonne :

*« Marche marche marche donc
Le tour du monde
Marche marche marche donc
Le tour du monde et des saisons »*

**Mais voilà qu'il devient vieux.
Il a mal au dos et ses pattes sont fatiguées.
Il cherche alors une maison qui pourrait l'accueillir.
Pas facile de trouver des gens capables de le respecter,
comme il est, sans vouloir le changer.
Pour finir, il trouve son bonheur auprès de gens aussi différents que lui.
Une femme et son fils, vivant dans une roulotte,
vivant ici ou là pour gagner de quoi survivre.
Ils lui ont fait une place, sur une couverture dans la roulotte.
Et lui, le chien, il a chanté avec eux sur les places et les marchés,
il leur à cuisiné des bons petits plats
Et il a repeint la roulotte avec sa queue.**

**chaque enfant a imaginé
et créé son chien.*

**Des cailloux peints, poussés avec un bâton, rien de tel pour tracer les chemins parcourus par le chien !*





CA SE PASSE

ASSEMBLEE DES MILITANTS

Samedi 14 décembre, nous étions une trentaine de militantes et militants des différentes régions du mouvement à nous rassembler à Andenne.



Nous avons eu l'occasion de dire ce que nous avons retenu de la Journée mondiale du refus de la misère. Certains ont aussi fait écho de la journée qui a eu lieu à Bruxelles à l'occasion des 25 ans du Rapport général sur la pauvreté. Des temps d'échange et de dialogue très riches, qui nous permettent de mettre ensemble des mots sur ce que nous portons comme combats et interpellations, les avancées et les reculs que nous constatons... Et de construire ce que nous voulons aller porter et défendre dans des projets que nous menons en partenariat avec d'autres, comme la marche solidaire Jai Jagat.

LST EXPOSE ET MOBILISE

Le 29 novembre dernier, dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'Homme, LST Andenne organisait une soirée de rencontres, de solidarité et d'interpellations.



L'occasion de découvrir le travail de réflexion, d'analyse, d'interpellations et d'actions du Mouvement, et la méthode de travail « Voir-juger et agir » en Education Permanente. Avec un temps d'exposition et de présentation du travail du Centre d'Expression et de Créativité : ateliers terre, peintures, Bibliothèque De Rue, bijoux et autres créations réalisées par les personnes et familles qui se rassemblent à LST. Et en surprise, la projection de la bande annonce de la vidéo du groupe des Jeunes.

Un moment riche en rencontres et en échanges où plus de 150 personnes se sont rassemblées pour venir soutenir le mouvement.

LES CAVES A Namur, les mardis 14 et 28 janvier 2020. A Andenne, les mardis 7 et 21 janvier. A Rochefort, le lundi 27 janvier. A Fontaine l'Evêque, les vendredis 10 et 24 janvier.

LES ATELIERS A Andenne les mardis matin et à Namur les vendredis matin. Pour aménager la vitrine de Ist Namur, **le REFLET** se réunit les lundis à 13h.

LES PERMANENCES vous accueillent les lundis à Andenne. Les lundis et jeudis à Namur. Les mardis à Jemelle.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GENERAL SUR LA PAUVRETE se réunit les mercredis.

Nous sommes également tous les mercredis aux quartiers des Balances et de Peu d'Eau en **BIBLIOTHEQUE DE RUE** avec les enfants.

« LA MAIN DANS LA MAIN »

LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

Ont participé à ce numéro

D'Andenne : l'équipe d'actualités ardennaises.

De Condroz-Famenne-Ardenne : Chantal

De Namur : Auguste, Cécile, Martin, Pierre, Patricia

Du Hainaut : Marcelle, Luc et Laetitia

Et l'équipe du pliage : Eric, Fabienne, Francine, Loïc, Martin, Patricia, Pierre, Roland

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22

Rue d'Horailles, 26 – 5300 Andenne

andenne@mouvement-1st.org

Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDRUZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condruz-Famenne-Ardenne asbl

Tél. : 0486/33 36 17

Doyon, 13 – 5370 Flostoy

ciney-marche@mouvement-1st.org

Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :

LST Hainaut

Rue de l'Esclopperie, 1, 7040 Quévy-le-Grand

Tél. : 065/88.59.50 – 0486/33 43 59

hainaut@mouvement-1st.org

Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387

A Tubize

Claire Goethals - Tél. : 067/64 89 65

Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal

tubize@mouvement-1st.org

A NAMUR :

L.S.T Namur asbl- Tél. : 081/22 15 12

Rue Pépin, 27 – 5000 Namur

namur@mouvement-1st.org

Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

WWW.MOUVEMENT-1ST.ORG

ABONNEMENTS

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an

Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387

De la Fédération Luttes Solidarités Travail

27 rue Pépin – 5000 Namur

federation@mouvement-1st.org

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours

Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec

comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178

communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne



(Direction générale de l'économie et de l'emploi).



IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4

Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

CHERS LECTEURS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-1ST.ORG